



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques – Unité SEVESO Plateformes

Affaire suivie par : Alexis MILLER
Inspecteur de l'environnement
alexis.miller@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 04 76 69 34 02
Télécopie : 04 38 49 91 95

Référence : 2018 – Is 159 RT

Grenoble, le - 4 SEP. 2018

L'inspection des installations classées

à

Monsieur le directeur
HEXCEL FIBERS
Plate-forme chimique de Roussillon
Rue Gaston Monmousseau
38150 ROUSSILLON

Objet : Suites de la visite d'inspection du 12 juillet 2018
P.J. : Rapport de l'inspection des installations classées

Monsieur le directeur,

J'ai effectué, accompagné de Gwenaëlle BUISSON, une visite d'inspection de votre établissement, implanté sur la commune de Salaise-sur-Sanne, le 12 juillet 2018. Cette inspection avait pour objectif de contrôler différentes dispositions de l'arrêté préfectoral encadrant l'exploitation du site relatives aux risques accidentels. L'inspection s'est plus particulièrement intéressée à la mise en place des mesures de maîtrise des risques (MMR) ainsi qu'aux modalités de leur exploitation et maintenance.

Il a pu être constaté une bonne gestion globale des MMR. Des améliorations doivent néanmoins être apportées concernant les tests des MMR passives et la formalisation de l'exigence de réalisation d'essais fonctionnels systématiques après toute intervention sur des matériels constituant tout ou partie d'une MMR. La visite des installations a également permis de mettre en évidence une dégradation du revêtement mis en place dans la rétention associée au stockage d'acide nitrique qui doit faire l'objet d'une réparation dans les meilleurs délais.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, les demandes d'actions correctives et observations que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées .

Je vous demande de bien vouloir me tenir informé, au plus tard dans un délai d'un mois, des suites que vous donnerez aux remarques formulées dans le rapport d'inspection.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement

Alexis MILLER

Copie : PRICAE, Chrono RT, inspecteur référent